

PASSEPORT POUR MAJEUR

LA PRISE DE RENDEZ-VOUS EST OBLIGATOIRE POUR LE DÉPÔT DE DOSSIER.

La présence du demandeur est obligatoire

Une **pré demande** doit être réalisée sur <https://ants.gouv.fr>

OU

Un **formulaire de demande** doit être complété en noir, en lettres majuscules et avec des accents.

Vous pouvez faire votre demande dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil.

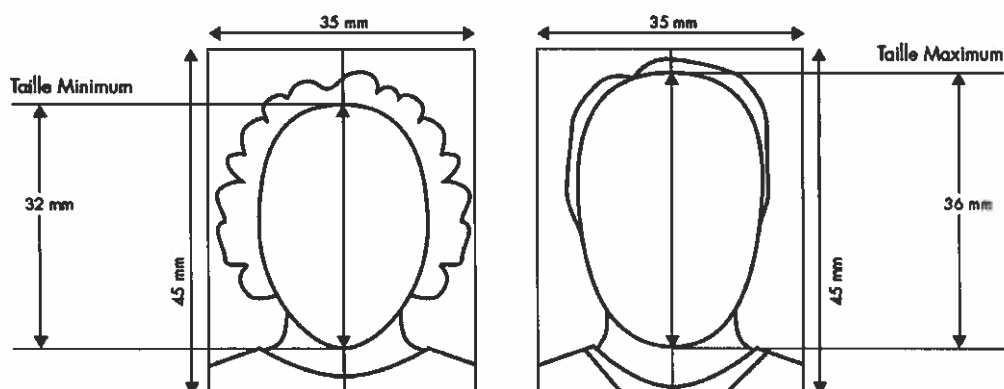
Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte par nos services.

► **86 € en timbres fiscal**

Les timbres fiscaux électroniques *doivent être achetés* dans un bureau de tabac, au Trésor Public ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>

► **Photographies d'identité récente (moins de 6 mois)**, de face, tête nue, bouche fermée, sans sourire, aucun accessoire dans les cheveux visible, format 35mm x 45 mm - Conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005

Ne pas découper les photos



► L'original d'un justificatif de domicile récent au nom du demandeur (*facture EDF, GDF, eaux, téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition sur les revenus, taxe d'habitation, facture assurance logement, relevé Caf liée au logement...*) + photocopie

- ❖ Personnes hébergées ou de plus de 18 ans résidant chez les parents :
 - l'original d'une attestation sur l'honneur d'hébergement de moins de 3 mois
 - copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - un justificatif de domicile récent au nom de l'hébergeant

☛ **En cas de renouvellement simple**

- L'ancien passeport
- Si passeport périmé depuis plus de 5 ans, présenter une carte d'identité si votre acte de naissance n'est pas dématérialisé.

☛ **Pour un changement d'état civil**

Épouse : L'original de l'acte de mariage de moins de 3 mois

Divorcée : L'original du jugement prononçant le divorce et l'autorisation de l'usage du nom

Veuve : L'original de l'acte de décès du conjoint

☛ **UNIQUEMENT en cas de perte :**

La déclaration de perte est à réaliser à la mairie au dépôt de dossier ou sur le site du service-public.fr

Présenter un document officiel avec photo.

☛ **UNIQUEMENT en cas de vol :**

La déclaration de vol doit se faire au commissariat.

Présenter un document officiel avec photo.

CAS DE REMPLACEMENT GRATUIT DU PASSEPORT JUSQU'À CONCURRENCE DE LA DATE DE VALIDITÉ RESTANTE

Un remplacement gratuit du passeport en cours de validité est possible si :

- Le titulaire a changé d'état civil ;
- Le titulaire a changé d'adresse ;
- Le passeport ne comporte plus de feuillets disponibles pour les visas ;

DÉLAIS D'OBTENTION

Le délai est variable selon le lieu géographique de la demande.

Cependant, ce délai s'allonge pendant certaines périodes, notamment celles des vacances scolaires.